



## REGLEMENT DE L'E-CLUB DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS D'EDENRED

### ARTICLE 1 : OBJET DE L'E-CLUB DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS D'EDENRED

L'objet de l'E-Club des actionnaires d'Edenred, société inscrite au RCS de Nanterre sous le n°493 322 978 (ci-après EDENRED), est de renforcer les relations entre EDENRED et ses actionnaires individuels en proposant notamment à ses membres la réception d'informations publiques relatives à l'activité et aux métiers d'EDENRED ainsi que l'accès à des offres privilégiées.

### ARTICLE 2 : MODALITES D'ADHESION A L'E-CLUB DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS D'EDENRED

2.1 Toute personne physique française ou étrangère, actionnaire d'EDENRED peut devenir membre de l'E-Club des actionnaires d'EDENRED si elle détient au moins une action au nominatif (pur ou administré) ou 30 actions au porteur (sur la distinction de la détention d'une action « au nominatif » ou « au porteur », cliquer [ici](#)).

Les actions détenues en indivision ne peuvent donner droit qu'à une seule demande d'adhésion au nom de l'indivision par le représentant unanimement désigné par tous les membres de l'indivision. Seul ce représentant, personne physique, pourra bénéficier des services et avantages proposés par l'E-Club des actionnaires d'EDENRED.

2.2 Accessible uniquement à partir de l'Espace actionnaires individuels en cliquant [ici](#), la demande d'adhésion est facultative et gratuite (à l'exception des coûts liés à la connexion internet qui est à la charge de l'actionnaire, demandeur à l'adhésion). Sur le formulaire disponible en ligne, l'actionnaire doit compléter impérativement toutes les cases suivies d'un astérisque.

L'actionnaire, demandeur à l'adhésion, doit justifier de sa qualité d'actionnaire individuel en cochant la case « nominatif » ou « au porteur ». Si l'actionnaire détient ses actions « au porteur », il lui sera alors demandé de joindre la copie scannée du justificatif, daté de moins de trois mois, de leur établissement financier attestant du nombre d'actions EDENRED détenues ou de cocher la case Participant à l'Assemblée générale. Si la case « nominatif » a été cochée alors que la détention est « au porteur », un courrier électronique demandant la rectification du contenu du formulaire sera adressé ainsi qu'une demande d'envoi du justificatif ci-dessus mentionné relatif à la détention d'actions d'EDENRED.

2.3 Après validation de sa demande d'adhésion par EDENRED, l'actionnaire individuel recevra par email la confirmation de son adhésion avec le rappel de son identifiant et le lien pour connexion directe. Pour tout accès au contenu de l'E-Club sur l'Espace actionnaires du site [www.edenred.com](http://www.edenred.com), rubrique Investisseurs / Actionnaires, l'actionnaire membre de l'E-Club devra se munir de son identifiant et de son code d'accès.

Ce numéro est strictement personnel et confidentiel. L'actionnaire s'engage à ne pas le communiquer ni le céder à un tiers. L'actionnaire est seul responsable de la conservation et de



l'utilisation de son numéro. Toute navigation faite à partir de l'usage de ce numéro est présumé être effectuée par le titulaire de ce numéro.

2.4 L'adhésion à l'E-Club des actionnaires individuels d'EDENRED est valable pour une durée de douze mois à compter de la date de demande d'adhésion. S'agissant des actionnaires détenant, à la période anniversaire de leur adhésion, au moins une action « au nominatif », leur adhésion est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois. Concernant les actionnaires « au porteur », ceux-ci recevront, à la date anniversaire de leur adhésion, un courriel automatique leur demandant de joindre la copie scannée du justificatif, daté de moins de trois mois, de leur établissement financier attestant du nombre d'actions EDENRED détenues. L'adhésion à l'E-Club des actionnaires d'EDENRED est alors suspendue jusqu'à réception de l'attestation. A réception et après étude de ladite attestation, l'adhésion des actionnaires « au porteur » remplissant les conditions ci-dessus exposées sera reconduite pour une durée de douze mois.

2.5 Tout membre peut mettre fin à son adhésion en adressant un courriel à [relations.actionnaires@edenred.com](mailto:relations.actionnaires@edenred.com) précisant son souhait de ne plus être membre de l'E-Club des actionnaires individuels d'EDENRED.

### **ARTICLE 3 : SERVICES ET AVANTAGES ATTACHES A L'ECLUB DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS D'EDENRED**

En adhérant à l'E-club des actionnaires individuels d'EDENRED, l'actionnaire individuel se verra proposer, pendant la durée de son adhésion :

- une rubrique dédiée sur le site « edenred.com », rubrique « Finance », espace « actionnaires » ;
- un abonnement aux informations sur la vie de l'E-Club des actionnaires individuels d'EDENRED ;
- la réception d'alertes courriels relatives à la parution de publications d'EDENRED telles que : Lettre aux actionnaires, Guide de l'actionnaire, Communiqués de presse financiers et opérationnels ;
- des rencontres avec des représentants d'EDENRED, notamment des petits déjeuners ;
- l'accès à des offres privilégiées (réductions auprès de commerçants ou prestataires de services) étant précisé que le contenu de ces offres est de la responsabilité exclusive des partenaires qui les proposent. Ces offres sont régies par des conditions générales d'utilisation qui doivent être acceptées par le membre et qui sont consultables à partir de l'Espace membres E-Club en cliquant [ici](#).

### **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DE L'E-CLUB DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS D'EDENRED**

4.1 L'adhésion à l'E-Club des actionnaires individuels d'EDENRED suppose que le membre dispose d'une messagerie électronique ainsi que du matériel et logiciel nécessaires à la navigation



sur internet. Les coûts de navigation sur internet sont à la charge de l'actionnaire demandeur à l'adhésion ou au membre.

4.2 Les membres de l'E-Club des actionnaires individuels d'EDENRED s'engagent à respecter les conditions d'adhésion de l'E-Club durant toute la durée de leur adhésion. A tout moment, EDENRED se réserve la possibilité de vérifier le respect des conditions d'adhésion. Le non-respect de ces conditions constitue une cause d'exclusion de l'E-club des actionnaires individuels d'EDENRED.

4.3 Tous les éléments figuratifs et non figuratifs figurant sur edenred.com ou L'Espace actionnaires notamment les informations, données, marques, logos, photos, textes, dessins, illustrations et iconographies, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, la législation sur la protection juridique des bases de données, ou par tout droit reconnu par la législation en vigueur et sont la propriété d'EDENRED, ses filiales ou partenaires.

Les membres de l'E-Club des actionnaires individuels d'EDENRED s'engagent à ne pas reproduire, représenter, diffuser, utiliser ou exploiter, directement ou indirectement, tout ou partie de ces éléments sur quelque support et en quelque lieu que ce soit, sauf autorisation préalable et expresse d'EDENRED ou de ses partenaires.

#### **ARTICLE 5: DONNEES PERSONNELLES**

Les données recueillies lors d'une demande d'adhésion ne seront utilisées que pour gérer la relation avec les actionnaires, envoyer des informations relatives à l'activité et aux métiers d'EDENRED et proposer des avantages et réductions dans le cadre de l'E-club des actionnaires individuels d'EDENRED.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant un email à [relations.actionnaires@edenred.com](mailto:relations.actionnaires@edenred.com) ou par courrier en écrivant à EDENRED SA (Direction Communication Financière – Club des actionnaires individuels - 166/180 boulevard Gabriel Péri - 92240 MALAKOFF), avec copie d'un titre d'identité signé.

#### **ARTICLE 6 : CONTACTS**

L'E-Club des actionnaires individuels d'EDENRED peut être contacté :

**Par téléphone** : Numéro vert : 0805 652 662 (appels et services gratuits)

**Par courrier électronique** : [relations.actionnaires@edenred.com](mailto:relations.actionnaires@edenred.com)

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE L'E-CLUB DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS D'EDENRED**

EDENRED se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes conditions y compris les services et avantages décrits à l'article 3 des présentes.

Ces modifications seront portées à la connaissance des membres à partir de l'Espace actionnaires.